

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 décembre 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Me Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1** Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
  - 1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2019
  - 1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 9 novembre 2019
  - 1.4** Certificats de crédits
- 2** Direction générale et ressources humaines
  - 2.1** Adoption - Calendrier des séances du conseil municipal 2020
  - 2.2** Nomination - Maire suppléant
  - 2.3** Nomination - Substitut - MRC des Laurentides
  - 2.4** Autorisation - Signature d'un reçu-quittance et transaction avec l'employé # 14-0003
  - 2.5** Approbation - Registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus de la Municipalité
- 3** Finance et trésorerie
  - 3.1** Ratification du journal des déboursés
  - 3.2** Approbation - Budget révisé 2019 - Office municipal d'habitation des Laurentides
- 4** Travaux publics
  - 4.1** Engagement - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

## **Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David**

- 4.2** Autorisation - Demande d'aide financière - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
- 5** Urbanisme et environnement
  - 5.1** Demande d'enseigne - 1770, Route 117
  - 5.2** Demande de construction - lot 2 989 310, montée 2e rang (retiré)
  - 5.3** Demande de construction - 1307, rue Lavoie
  - 5.4** Démission - CCU
- 6** Loisirs et culture
  - 6.1** Octroi de contrat - Programme fonctionnel et technique - Nouvelle bibliothèque
  - 6.2** Autorisation de signature - Entente - Sentiers de ski sur le terrain de la Sapinière
  - 6.3** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
  - 6.4** Autorisation - Demande de subventions - Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 7** Avis de motion
- 8** Projets de règlements
- 9** Règlements
- 10** Varia
  - 10.1** Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
  - 10.2** Autorisation - Entente de services - Séances du conseil (retiré)
- 11** Documents déposés
  - 11.1** Dépôt des états comparatifs mensuels au 30 novembre 2019
  - 11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
  - 11.3** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
  - 11.4** Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité au 30 novembre 2019
  - 11.5** Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
  - 11.6** Dépôt - Déclarations d'intérêts pécuniaires
  - 11.7** Dépôt - Pétition - Rue Mountain
- 12** Points d'information des conseillers
- 13** Période de réponses
- 14** Période de questions
- 15** Levée de la séance

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 35 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA  
MAIRESSE KATHY POULIN**

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

19-12-338

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 10 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE REMPLACER** le titre du point 3.2 "Approbation - Budget révisé 2019 - Office municipal d'habitation de Val-David" par "Approbation - Budget révisé 2019 - Office municipal d'habitation des Laurentides";

**DE RETIRER** le point 5.2 "Demande de construction - lot 2 989 310, montée 2e rang";

**DE RETIRER** le point 10.2 "Autorisation - Entente de services - Séances du conseil" de l'ordre du jour;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2019, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

19-12-339

**1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 9 novembre 2019 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

2.4, 6.1, 6.3, et 6.4

Le 6 décembre 2019,

(Signé Lucien Ouellet)

---

Lucien Ouellet

Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

**2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

19-12-340

**2.1 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ADOPTER** le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 :

14 janvier 2020 à 19h30

11 février 2020 à 19h30

10 mars 2020 à 19h30

14 avril 2020 à 19h30

12 mai 2020 à 19h30

9 juin 2020 à 19h30

14 juillet 2020 à 19h30

11 août 2020 à 19h30

8 septembre 2020 à 19h30

13 octobre 2020 à 19h30

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

10 novembre 2020 à 19h30

8 décembre 2020 à 19h30

**ADOPTÉE**

**19-12-341**

**2.2 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** l'article 116 du *Code municipal du Québec* accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Carl De Montigny à titre de maire suppléant pour l'année civile 2020.

**ADOPTÉE**

**19-12-342**

**2.3 NOMINATION - SUBSTITUT - MRC DES LAURENTIDES**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* mentionne qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir, ou de vacance de son poste, la mairesse est remplacée au conseil de la MRC par un substitut que le conseil municipal désigne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Carl De Montigny substitut de la mairesse au conseil de la MRC pour l'année civile 2020.

**ADOPTÉE**

**19-12-343**

**2.4 AUTORISATION - SIGNATURE D'UN REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION AVEC L'EMPLOYÉ NO. 14-0003**

**ATTENDU** le projet de reçu-quittance et transaction avec l'employé no. 14-0003;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** le reçu-quittance et transaction;

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

**D'AUTORISER** la dépense de 130 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

19-12-344

**2.5 APPROBATION - REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* requiert que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite auprès de la secrétaire-trésorière

**ATTENDU QUE** l'article 6 de cette loi prévoit que la secrétaire-trésorière doit tenir un registre public de ces déclarations et déposer un extrait de ce registre au cours de la séance du conseil municipal du mois de décembre;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a déposé un extrait de ce registre lors de la séance de décembre 2018 et qu'elle n'a reçu aucune déclaration depuis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseiller présents

**D'APPROUVER** le dépôt du registre des déclarations signé par la directrice générale et secrétaire trésorière le 10 décembre 2019, conformément à ce qui précède.

**ADOPTÉE**

**3 FINANCE ET TRÉSORERIE**

19-12-345

**3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseiller présents

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2019, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 191683 à 191825 413 431,76 \$

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

19-12-346

**3.2 APPROBATION - BUDGET RÉVISÉ 2019 - OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DES LAURENTIDES**

**ATTENDU** la réception du budget révisé de l'Office municipale d'habitation (OMH) des Laurentides.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** le budget révisé de l'OMH des Laurentides en date du 11 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

19-12-347

**4.1 ENGAGEMENT - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE  
ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2014-2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseiller présents

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;

**DE S'ENGAGER** à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**D'APPROUVER** le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**DE S'ENGAGER** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**D'ATTESTER** par la présente résolution que la programmation finale des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées au 30 novembre 2019.

### ADOPTÉE

19-12-348

#### 4.2 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseiller présent

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

### ADOPTÉE

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-12-349

#### 5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE - 1770, ROUTE 117

**ATTENDU** la demande 2019-00075 déposée le 30 octobre 2019 pour un projet d'enseigne au 1775, route 117 ;

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**ATTENDU QUE** la dimension, la hauteur et la localisation de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité sur la route 117 ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseiller présents

**D'ACCEPTER** la demande d'enseigne numéro 2019-00075.

**ADOPTÉE**

**5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 989 310, MONTÉE 2E RANG**

Retiré de l'ordre du jour séance tenante

19-12-350

**5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION - 1307, RUE LAVOIE**

**ATTENDU** la demande de construction 2019-00077 déposée le 4 novembre 2019 pour un projet d'agrandissement au 1307, rue Lavoie, lot 3 780 137;

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre) ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2019-00077.

**ADOPTÉE**

19-12-351

**5.4 DÉMISSION - CCU**

**ATTENDU QUE** madame Katherine Jarno a remis sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** la démission de madame Katherine Jarno en date du 2 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**6 LOISIRS ET CULTURE**

19-12-352

**6.1 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME FONCTIONNEL ET  
TECHNIQUE - NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitations 2019-009 pour des services professionnels visant la préparation d'un programme fonctionnel et technique pour le projet de nouvelle bibliothèque;

**ATTENDU** l'ouverture des offres de services le 6 décembre 2019 des firmes suivantes;

Atelier Idea
Hébert Zurita Danis Smith architectes inc.
Héloïse Thibodeau architectes inc.
PLA architectes inc.

**ATTENDU QUE** le document d'appel d'offres prévoit un système d'évaluation qualitative des offres;

**ATTENDU QUE** la comité de sélection s'est réuni le 9 décembre, a procédé à l'évaluation des offres de services et à l'ouverture des enveloppes de prix;

**ATTENDU QUE** deux des soumissions étaient conformes, les résultats de l'appel d'offres sont les suivants:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>	<b>Prix</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Hébert Zurita Danis Smith architectes inc.	89	116 906,58 \$	11,89	2
Héloïse Thibodeau architecte inc.	81	53 538, 11 \$	24,47	1

**ATTENDU QUE** le montant estimé pour ce mandat est de 50 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'OCTROYER** le contrat à *Héloïse Thibodeau architecte inc*, conformément à l'offre de service présentée;

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.;

**D'AUTORISER** une dépense de 53 538, 11 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement remboursé sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

19-12-353

**6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - SENTIERS DE  
SKI SUR LE TERRAIN DE LA SAPINIÈRE**

**ATTENDU QUE** des sentiers de ski, de raquette et de randonnée du Parc Régional traversent les terrains appartenant à 9297-8246 Québec inc (Hôtel La Sapinière);

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite renouveler son entente annuelle pour l'utilisation et l'entretien des sentiers;

**ATTENDU** le projet d'entente préparé par le directeur du Parc régional, secteur Dufresne.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente conformément à ce qui précède.

**ADOPTÉE**

19-12-354

**6.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX  
INDIVIDUS**

**ATTENDU** les demandes de soutien reçues de divers organismes;

**ATTENDU** la rencontre du *comité d'analyse des demandes de soutien financier* (CADAF) du 26 novembre 2019 et les recommandations qui en découlent.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** le versement des sommes suivantes à même le fonds général 02-701-70-970:

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

- 100 \$ à Palliacco;
- 75 \$ à la Société de l'autisme des Laurentides;
- 100 \$ au Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides;
- 200 \$ à Prévoyance envers les aînés;
- 100 \$ à L'Ombre-Elle.

**ADOPTÉE**

19-12-355

**6.4 AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS - FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS**

**ATTENDU QUE** le service des loisirs et de la culture recommande de doter l'église d'un équipement d'éclairage d'exposition professionnel permanent;

**ATTENDU QUE** ce projet permettrait d'améliorer la qualité de l'offre culturelle et artistique, de répondre aux exigences techniques professionnelles et de mieux répondre aux besoins des projets des organismes et des artistes du milieu;

**ATTENDU QUE** le programme du Fonds du Canada pour les Espaces Culturels (FCEC) permettrait d'obtenir une subvention pouvant atteindre 50 % du coût de ce projet;

**ATTENDU QUE** le FCEC requiert un engagement financier de la part de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention conformément à ce qui précède;

**DE DÉSIGNER** la directrice des loisirs et de la culture pour représenter la Municipalité dans le cadre de cette demande;

**DE CONFIRMER** l'engagement financier de la Municipalité pour un maximum de 20 000,00 \$ à même la réserve affectée au Centenaire.

**ADOPTÉE**

**7 AVIS DE MOTION**

Aucun point.

**8 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

### 10 VARIA

19-12-356

#### 10.1 DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

**ATTENDU QUE** les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et la *Charte canadienne des droits et libertés*;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

**ATTENDU QUE** la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

**ATTENDU QUE** malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

**ATTENDU QUE** des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

**ATTENDU QUE** la Municipalité représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE DÉCLARER** que la Municipalité est en faveur de l'inclusion, de l'ouverture et de la diversité;

**DE SE POSITIONNER** contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre;

**DE S'ENGAGER** à adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**DE S'ENGAGER** à promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;

**DE S'ENGAGER** à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;

**DE S'ENGAGER** à promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

### ADOPTÉE

#### 10.2 AUTORISATION - ENTENTE DE SERVICES - SÉANCES DU CONSEIL

Retiré de l'ordre du jour séance tenante.

#### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 11.1 11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS AU 30  
NOVEMBRE 2019**
- Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 30 novembre 2019.
- 11.2 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES  
VARIATIONS BUDGÉTAIRES**
- Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2019, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.
- 11.3 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR  
UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU  
RÈGLEMENT 700**
- Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2019 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.
- 11.4 11.4 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET  
FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ AU 30  
NOVEMBRE 2019**
- Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 30 novembre 2019 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 11.5 11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Aucun document déposé.

### 11.6 11.6 DÉPÔT - DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du Conseil municipal doivent, annuellement, déclarer certains intérêts monétaires.

À cet effet, le Conseil prend acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de ses membres suivants:

- Madame la mairesse Kathy Poulin
- Monsieur le conseiller Jean-François Giasson
- Madame la conseillère Dominique Forget
- Monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette
- Monsieur le conseiller Guy Séguin
- Monsieur le conseiller Carl De Montigny

### 11.7 11.7 DÉPÔT - PÉTITION - RUE MOUNTAIN

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant la rue Mountain. Des citoyens demandent la réfection et le pavage de la rue.

Le service des travaux publics a été mandaté pour analyser cette demande.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Aucune.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**19-12-357**

**15**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE LEVER** la séance ordinaire du 10 décembre 2019 à 20 h 51.

**ADOPTÉE**

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Kathy Poulin**  
**Mairesse et présidente**  
**d'assemblée**

---

**Sophie Charpentier**  
**Directrice générale et secrétaire-**  
**trésorière**